



Angers, le 21 juillet 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Angers expérimente la piétonnisation du quai des Carmes pendant l'été

Pour offrir un cadre de vie toujours plus agréable aux Angevins et aux visiteurs durant la période estivale, la Ville d'Angers met en place, à titre expérimental, une piétonnisation du quai des Carmes.

Cette expérimentation se déroulera du 23 juillet au 10 septembre, du jeudi au dimanche.

Cette initiative vise à permettre à chacun de profiter pleinement du Quai des Carmes, un espace apprécié et très fréquenté des bords de Maine. Cette expérimentation est le fruit d'un travail mené avec les commerçants du secteur.

Elle poursuit un double objectif : rendre le quai des Carmes plus agréable aux périodes de forte affluence estivale et améliorer la sécurité des déplacements piétons, notamment lors des traversées effectuées dans le cadre du service en terrasse.

La fermeture à la circulation sera assurée par un dispositif de barriérage mobile, installé et retiré aux horaires prévus pour l'expérimentation : le soir de 18h00 à 1h30 et le week-end de 11h30 à 1h30.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette expérimentation, la Ville mène actuellement une campagne d'information auprès des riverains et des commerçants du quartier. Celle-ci comprend la distribution de tracts, des prises de contact directes, une information spécifique aux commerçants ainsi que la mise en place de panneaux explicatifs sur le site.

À l'issue de cette période estivale, un bilan sera réalisé afin d'évaluer les effets de cette expérimentation et de recueillir les retours des différents usagers du quai des Carmes. Ces retours permettront d'alimenter un travail plus global mené sur l'aménagement des terrasses des établissements du Quai des Carmes.